

Direction de la culture, du patrimoine, des sports et des loisirs

Service des ressources transversales

08-03

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 14 septembre 2023

OBJET : PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 2022-2027 (AXE 5) – PARCOURS CULTURE ET ART AU COLLÈGE (CAC) AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION TYPE.

Le Projet éducatif départemental 2022-2027 réaffirme la volonté de notre collectivité de faire de l'éducation une priorité, en même temps que la nécessité de répondre aux défis posés par l'évolution de la société et le formidable développement démographique, économique et culturel du territoire. Le Département s'est ainsi engagé, plus que jamais, en faveur de la réussite éducative des jeunes de son territoire, dans une dynamique qu'il souhaite collective avec l'ensemble des acteur.trice.s de la communauté éducative.

Les parcours en collèges Culture et Art au Collège (CAC) répondent aux objectifs de l'axe 5 du Projet Éducatif Départemental, « Promouvoir l'émancipation des collégien·ne·s », par l'éducation artistique et culturelle et l'éducation aux médias et à l'information.

Dans un territoire caractérisé par sa jeunesse, sa diversité culturelle et des inégalités socio-économiques persistantes, ces parcours visent en effet à placer la culture et les arts au cœur de l'expérience offerte aux élèves de Seine-Saint-Denis inscrits au sein des 130 collèges publics du territoire, en vue de favoriser leur réussite scolaire.

Ils conjuguent pour cela pratique artistique ou scientifique, rencontre avec les œuvres et les artistes ou scientifiques, et apprentissages, qui contribuent au socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ces parcours, s'appuyant sur une diversité d'esthétiques artistiques mais aussi sur des démarches patrimoniales et scientifiques, travaillent ainsi autour de deux grands objectifs :

- une éducation à l'art et la recherche, qui vise le partage d'une culture riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes ;



- une éducation par l'art et la recherche, qui contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du/de la citoyen.ne, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique.

De façon opérationnelle, les parcours se construisent entre équipes éducatives, structures culturelles et artistes ou scientifiques. Ils contribuent à renforcer la coéducation par une implication accrue des familles et des acteurs du territoire, et s'inscrivent en lien direct avec les enjeux qui traversent notre société et notre territoire.

La construction des parcours : un cahier des charges en évolution

Pour l'édition 2023-2024, un appel à projets départemental, adopté lors de notre commission permanente du 26 janvier 2023, a été lancé pour les deux volets des parcours en collèges (CAC et AGORA). Portés par des structures culturelles, artistiques, scientifiques, ou relevant de l'éducation populaire, les parcours sont construits avec les enseignant.e.s et validés par les directions des collèges, qui ont tous l'opportunité de bénéficier chaque année de ces parcours.

Un comité de pilotage, composé de représentant.e.s des services départementaux de l'Éducation nationale (Rectorat et DSDEN) et des services du Département (Culture et Éducation) s'est tenu en juin 2023 pour expertiser l'ensemble des projets reçus et sélectionner les plus pertinents. 250 parcours ont été retenus, sur 279 proposés.

Pour cette édition 2023-2024, plusieurs évolutions notables avaient été actées, après un travail de concertation avec les partenaires : d'abord, le relèvement du plafond de subvention forfaitaire par parcours, passé de 3 800 à 4 000 €, afin de permettre à nos partenaires de continuer à faire vivre une véritable ambition, dans un contexte d'inflation fort ; ensuite, la possibilité de « colorer » les parcours autour de trois thématiques, avec l'objectif de mettre en avant des priorités portées par notre collectivité et de créer un fil conducteur, propice à favoriser les passerelles entre partenaires et à mieux valoriser les projets.

Ces thématiques ont retenu l'attention des porteurs de projets CAC, puisqu'elles représentent plus de deux parcours déposés sur trois :

- *Arts, culture, sciences et médias au cœur de la dynamique olympique* : 49 parcours ;
- *Les Résistances d'hier et d'aujourd'hui au regard des arts, de la culture, des sciences et médias* : 41 parcours ;
- *Arts, culture, sciences et médias au cœur d'un monde en mutations sociales et écologiques dans un territoire résilient* : 107 parcours.

Enfin, cette année, une notation bonifiée permettait d'encourager les partenaires culturels à travailler davantage en lien avec l'écosystème de proximité des collèges (médiathèques, conservatoires, équipements culturels, associations...) dans une démarche d'ancrage territorial durable.

Un maillage territorial et partenarial dense, avec une forte dimension inclusive

Les 250 parcours CAC retenus pour l'année scolaire 2023-2024 sont portés par 92 structures culturelles et scientifiques au sein de 119 collèges du territoire et destinés à près

de 6 500 collégien.ne.s de Seine-Saint-Denis dans toutes les villes du département, excepté Coubron qui ne compte aucun collège sur son territoire.

La liste des 250 projets et collèges figure dans le tableau annexé au présent rapport. Il importe de souligner, qu'en plus des 250 parcours CAC (éducation artistique et culturelle), 36 parcours AGORA (éducation aux médias et à l'information) ont été validés et feront l'objet d'un rapport ultérieur.

Dix collèges n'ont pas déposé de parcours et deux parcours ont été invalidés au sein d'un même collège, car ils ne répondaient pas au cahier des charges. Les services du Département s'attacheront à contacter les collèges les moins dotés de projets culturels dès la rentrée scolaire afin d'envisager des projets. Les parcours potentiellement issus de cet accompagnement singularisé feront l'objet d'un rapport ultérieur.

Du côté des partenaires, 11 nouvelles structures intègrent le dispositif et élargissent ainsi le réseau départemental, témoignant du rayonnement et de la reconnaissance d'un programme qui s'adapte continuellement, afin de prendre en compte non seulement les évolutions du territoire mais aussi de nouvelles esthétiques et enjeux. Ce sont des structures du spectacle vivant (7), du patrimoine (2), des arts plastiques (1) ou pluridisciplinaire (1).

Il est à noter, par ailleurs, que les parcours CAC prennent pleinement en compte l'enjeu d'inclusion sociale. En effet, 81 parcours CAC (32,4 %) s'adressent aux élèves de classes relais, de section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) (26), Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire) (27), (UPEAA) Unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivés (24), découverte professionnelle (2).

Une animation de réseau renforcée

Afin de favoriser l'échange et la rencontre autour des enjeux d'éducation artistique et culturelle avec les partenaires culturels, un effort d'animation de réseau a été mis en place.

Ainsi, un premier temps fort s'est tenu au mois de mars 2023, avec les partenaires culturels mobilisés sur le dispositif (CAC et AGORA). Il avait vocation à présenter la nouvelle édition de l'appel à projets, et notamment les 3 nouveaux axes de travail proposés par le Département.

Un second temps, dédié aux enjeux de médiation, a réuni le 7 juin dernier au collège Jean Lolive à Pantin les partenaires du dispositif et équipes éducatives des collèges. Intitulé « *Rencontres de la médiation en Seine-Saint-Denis : Résidences et parcours en collèges, des ambitions à l'épreuve du terrain* », il proposait une table ronde, en présence notamment de deux sociologues spécialisées sur les enjeux de l'éducation artistique et culturelle et de l'école, ainsi que 3 groupes de travail permettant d'échanger sur les enjeux de médiation (freins constatés, leviers à activer et préconisations à proposer).

Il est prévu de poursuivre et d'amplifier cet effort d'animation de réseau dans les années à venir : celui-ci permet à la fois de fluidifier les relations avec les partenaires en explicitant les attendus du Département et en prenant en compte les difficultés qui peuvent remonter du terrain, mais aussi de faire évoluer et d'enrichir le contenu des parcours proposés aux élèves par l'échange de pratiques.

En conséquence, il est proposé :

- D'ATTRIBUER les subventions de fonctionnement au titre du dispositif « La Culture et l'Art au Collège » pour l'année scolaire 2023-2024 aux organismes et associations mentionnés en annexe, pour un montant total de 993 887 euros ;

- D'APPROUVER, au titre du dispositif « La Culture et l'Art au Collège » pour l'année scolaire 2023-2024, la convention -ype dont le projet est ci-annexé à conclure avec les structures suivantes :

- Académie des Arts du Cirque Fratellini
- 104 Cent Quatre
- Association pour l'Histoire vivante- Musée de Montreuil
- Banlieues Bleues
- Belladone
- Commune de la Courneuve pour le Centre culturel Jean Houdremont
- Centre de Promotion du Livre de Jeunesse – Seine-Saint-Denis
- Centre National de la Danse
- Commune de Montreuil pour le Centre Tignous d'art contemporain
- Association pour le développement de la chanson, du rock et des musiques actuelles en Seine-Saint-Denis – Chroma
- Cinémas 93
- Citoyenneté Jeunesse en Seine-Saint-Denis
- Danse Dense
- Établissement public Cité de la musique – La Philharmonie de Paris
- Établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette
- Centre Audonien et Francilien d'Art et de Culture (CAFAC) pour l'Espace 1789
- F93
- Côté Court
- Festival de Musique de Saint-Denis
- La Fontaine aux Images
- La Nef
- Le 6B
- Le Triton
- Les Musiques de la Boulangère
- Maison Populaire pour la Culture et les Loisirs
- Commune d'Épinay-sur-Seine pour La Maison du Théâtre et de la Danse
- Périphérie, Centre Régional de Création Cinématographique
- Le Centre International de Bagnolet pour les Œuvres Chorégraphiques Seine-Saint-Denis,
- Rencontres Chorégraphiques Internationales de Seine-Saint-Denis
- Orchestre Symphonique Divertimento
- Ensemble Vocal Sequenza 9.3
- Théâtre de la Commune – CDN d'Aubervilliers
- Théâtre de la Marionnette à Paris
- Régie Autonome et Personnalisée-Théâtre des Bergeries
- Théâtre Gérard Philipe – Centre Dramatique National de Saint-Denis
- Public Chéri (Théâtre l'Échangeur)
- Théâtre Louis Aragon

- Théâtre Public de Montreuil – CDN
- Villes des Musiques du Monde

- DE CHARGER M. le président du Conseil départemental à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,
la vice-présidente,

Dominique Dellac

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION

Structure	Montant accordé	Thématique principale	Collège	Commune
Académie des Arts du Cirque Fratellini	12 000	Arts du cirque	Collège Liberté	DRANCY
		Arts du cirque	Collège Iqbal Masih	SAINT-DENIS
		Arts du cirque	Collège Joliot Curie	STAINS
Anticlimax	4 000	Création sonore/Radio/Podcast	Collège Jean-Jacques Rousseau	LE PRÉ-SAINT-GERVAIS
Arts 93 Communique	4 000	Danse	Collège Federico Garcia Lorca	SAINT-DENIS
Association des Cinéastes Documentaristes (ADDOC)	12 000	Cinéma/Audiovisuel	Collège Eric Tabarly	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
		Cinéma/Audiovisuel	Collège Jean Moulin	NEUILLY-PLAISANCE
		Cinéma/Audiovisuel	Collège Georges Brassens	SEVRAN
Association Hip & Hop	8 000	Danse	Collège Anatole France	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
		Danse	Collège Victor Hugo	NOISY-LE-GRAND
Association île du Monde	4 000	Patrimoine	Collège Roger Martin du Gard	ÉPINAY-SUR-SEINE
Association pour l'Histoire vivante-Musée de Montreuil	4 000	Théâtre	Collège Solveig Anspach	MONTREUIL
Association régionale des cités-jardins d'IDF	4 000	Patrimoine	Collège Joliot Curie	STAINS

Banlieues Bleues	4 000	Musique	Collège Aretha Francklin	DRANCY
Belladone	36 000	Cinéma/Audiovisuel	Collège Gisèle Halimi	AUBERVILLIERS
		Cinéma/Audiovisuel	Collège Victor Hugo	AULNAY-SOUS-BOIS
		Presse écrite/en ligne	Collège Victor Hugo	AULNAY-SOUS-BOIS
		Création sonore/Radio/Podcast	Collège Pierre Curie	BONDY
		Musique	Collège Jacques Jorissen	DRANCY
		Danse	Collège Jacqueline de Romilly	LE BLANC-MESNIL
		Cinéma/Audiovisuel	Collège Lenain de Tillemont	MONTREUIL
		Création sonore/Radio/Podcast	Collège Irène et Frédéric Joliot Curie	PANTIN
Blasted !	11 570	Création sonore/Radio/Podcast	Collège Federico Garcia Lorca	SAINT-DENIS
		Théâtre	Collège Aime et Eugénie Cotton	LE BLANC-MESNIL
		Théâtre	Collège Jean Jaurès	SAINT-OUEN SUR SEINE
Calentito	4 000	Théâtre	Collège Barbara	STAINS
		Danse	Collège Gustave Courbet	ROMAINVILLE
104 Cent Quatre	2 850	Danse	Collège Marcelin Berthelot	MONTREUIL

Centre Audonien et Francilien d'Art et de Culture (CAFAC) pour l'Espace 1789	4 000	Cinéma/Audiovisuel	Collège Jules Michelet	SAINT-OUEN SUR SEINE
Centre de Promotion du Livre de Jeunesse - Seine-Saint-Denis	12 000	Littérature	Collège La Pléiade	SEVRAN
		Littérature	Collège La Pléiade	SEVRAN
		Littérature	Collège La Pléiade	SEVRAN
Centre des Monuments Nationaux / Basilique de Saint-Denis	7 600	Patrimoine	Collège Colonel Fabien	SAINT-DENIS
		Patrimoine	Collège la Courtille	SAINT-DENIS
Centre National de la Danse	4 000	Danse	Collège Irène et Frédéric Joliot Curie	PANTIN
Association pour le développement de la chanson, du rock et des musiques actuelles en Seine-Saint-Denis - Chroma	28 000	Musique	Collège Gisèle Halimi	AUBERVILLIERS
		Musique	Collège Henri Wallon	AUBERVILLIERS
		Musique	Collège Léon Jouhaux	LIVRY-GARGAN
		Musique	Collège Honoré de Balzac	NEUILLY-SUR-MARNE
		Musique	Collège Françoise Héritier	NOISY-LE-SEC
		Musique	Collège Jean Lurçat	SAINT-DENIS
		Musique	Collège Jean de Beaumont	VILLEMOMBLE
Cie Arsènika	4 000	Théâtre	Collège Jean Jaurès	PANTIN
Cinémas 93	20 000	Cinéma/Audiovisuel	Collège Georges	LA COURNEUVE

			Collège Politzer	
		Cinéma/Audiovisuel	Collège Eric Tabarly	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
		Cinéma/Audiovisuel	Collège Gustave Courbet	PIERREFITTE-SUR-SEINE
		Cinéma/Audiovisuel	Collège Gustave Courbet	ROMAINVILLE
		Cinéma/Audiovisuel	Collège Elsa Triolet	SAINT-DENIS
Cité de la Musique - La Philharmonie de Paris	4 000	Musique	Collège Joliot Curie	STAINS
Citoyenneté Jeunesse en Seine-Saint-Denis	116 000	Art contemporain	Collège Gabriel Péri	AUBERVILLIERS
		Art contemporain	Collège Henri Wallon	AUBERVILLIERS
		Marionnette	Collège Miriam Makeba	AUBERVILLIERS
		Marionnette	Collège Rosa Luxemburg	AUBERVILLIERS
		Photographie/ Photojournalisme	Collège Claude Debussy	AULNAY-SOUS-BOIS
		Photographie/ Photojournalisme	Collège Georges Politzer	BAGNOLET
		Théâtre	Collège Jean-Pierre Timbaud	BOBIGNY
		Danse	Collège Pierre Brossolette	BONDY
		Art contemporain	Collège Aime et Eugénie	LE BLANC-MESNIL

			Cotton	
		Photographie/ Photojournalisme	Collège Marcel Cachin	LE BLANC-MESNIL
		Art contemporain	Collège Jean- Jacques Rousseau	LE PRÉ-SAINT-GERVAIS
		Art contemporain	Collège Jean- Baptiste Corot	LE RAINCY
		Théâtre	Collège Marie Curie	LES LILAS
		Photographie/ Photojournalisme	Collège Léon Jouhaux	LIVRY-GARGAN
		Art contemporain	Collège Jean Jaurès	MONTFERMEIL
		Photographie/ Photojournalisme	Collège Colonel Fabien	MONTREUIL
		Cinéma/Audiovisuel	Collège Georges Politzer	MONTREUIL
		Littérature	Collège Jean Moulin	NEUILLY-PLAISANCE
		Photographie/ Photojournalisme	Collège Jacques Prévert	NOISY-LE-GRAND
		Littérature	Collège le Clos Saint- Vincent	NOISY-LE-GRAND
		Danse	Collège Colonel Fabien	SAINT-DENIS
		Art contemporain	Collège Elsa Triolet	SAINT-DENIS
		Art contemporain	Collège Elsa Triolet	SAINT-DENIS
		Art contemporain	Collège la Courtille	SAINT-DENIS
		Art contemporain	Collège	SEVRAN

			Paul Painlevé	
		Cinéma/Audiovisuel	Collège Pablo Neruda	STAINS
		Danse	Collège Louis Pasteur	VILLEMOMBLE
		Art contemporain	Collège Jean Jaurès	VILLEPINTE
		littérature	Collège Jean Vilar	VILLETANEUSE
Collectif Attention Fragile	3 970	Théâtre	Collège Georges Politzer	MONTREUIL
Commune de Blanc-Mesnil pour Espace Culturel Musique et Danse	7 600	Design, graphisme et mode	Collège Nelson Mandela	LE BLANC-MESNIL
		Design, graphisme et mode	Collège Nelson Mandela	LE BLANC-MESNIL
Commune de la Courneuve pour le Centre culturel Jean Houdremont	8 000	Théâtre	Collège Jean Vilar	LA COURNEUVE
		Théâtre	Collège Raymond Poincaré	LA COURNEUVE
Commune de Montreuil pour le Centre Tignous d'art contemporain	4 000	Art contemporain	Collège Jean Moulin	MONTREUIL
Commune de Noisy-le-Sec pour La Galerie, Centre d'Art Contemporain Noisy-le-Sec	4 000	Arts visuels et numériques	Collège Jacques Prévert	NOISY-LE-SEC
Commune d'Epina-sur-Seine pour La	12 000	Théâtre	Collège Évariste Galois	ÉPINAY-SUR-SEINE

Maison du Théâtre et de la Danse		Danse	Collège Jean Vigo	ÉPINAY-SUR-SEINE
		Danse	Collège Roger Martin du Gard	ÉPINAY-SUR-SEINE
Commune d'Épinay-sur-Seine pour le Service Arts Visuels	3 200	Photographie/ Photojournalisme	Collège Évariste Galois	ÉPINAY-SUR-SEINE
Compagnie Eau I.D.A	4 000	Théâtre	Collège Lenain de Tillemont	MONTREUIL
COMPAGNIE SENA	4 000	Danse	Collège Jean Jaurès	SAINT-OUEN SUR SEINE
Compagnie Terraquée	4 000	Sciences	Collège Lucie Aubrac	VILLETANEUSE
Corpusfabrique	4 000	Arts du cirque	Collège Georges Braque	NEUILLY-SUR-MARNE
Côté Court	16 000	Cinéma/Audiovisuel	Collège Denis Diderot	AUBERVILLIERS
		Cinéma/Audiovisuel	Collège Anatole France	DRANCY
		Cinéma/Audiovisuel	Collège Olympe de Gouges	NOISY-LE-SEC
		Cinéma/Audiovisuel	Collège Irène et Frédéric Joliot Curie	PANTIN
Danse Dense	8 000	Danse	Collège Auguste Delaune	BOBIGNY
		Danse	Collège Antoine Laurent de Lavoisier	PANTIN
Ensemble Vocal Sequenza 9.3	7 600	Musique	Collège Alfred	L'ÎLE-SAINT-DENIS

			Sisley	
		Musique	Collège Jean Vilar	VILLETANEUSE
Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette	3 915	Danse	Collège Jean- Baptiste Clément	DUGNY
F 93	184 000	archéologie	Collège Gabriel Péri	AUBERVILLIERS
		Sciences	Collège Christine de Pisan	AULNAY-SOUS-BOIS
		Arts visuels et numériques	Collège Christine de Pisan	AULNAY-SOUS-BOIS
		Photographie/ Photojournalisme	Collège le Parc	AULNAY-SOUS-BOIS
		Sciences	Collège Pablo Neruda	AULNAY-SOUS-BOIS
		archéologie	Collège Simone Veil	AULNAY-SOUS-BOIS
		archéologie	Collège Auguste Delaune	BOBIGNY
		archéologie	Collège Jean Zay	BONDY
		Sciences	Collège Pierre Brossolett e	BONDY
		Sciences Humaines	Collège Jean- Baptiste Clément	DUGNY
		Sciences	Collège Jean Vigo	ÉPINAY-SUR-SEINE
		Sciences	Collège Maximilien Robespier re	ÉPINAY-SUR-SEINE
		Sciences	Collège Théodore Monod	GAGNY

		Sciences	Collège Théodore Monod	GAGNY
		Photographie/ Photojournalisme	Collège Eugène Carrière	GOURNAY-SUR-MARNE
		Littérature	Collège Aime et Eugénie Cotton	LE BLANC-MESNIL
		Sciences	Collège Marcel Cachin	LE BLANC-MESNIL
		Sciences Humaines	Collège René Descartes	LE BLANC-MESNIL
		Sciences	Collège Edouard Herriot	LIVRY-GARGAN
		Patrimoine	Collège Germaine Tillion	LIVRY-GARGAN
		Arts visuels et numériques	Collège Germaine Tillion	LIVRY-GARGAN
		Archéologie	Collège Lucie Aubrac	LIVRY-GARGAN
		Sciences	Collège Lucie Aubrac	LIVRY-GARGAN
		Sciences	Collège Cesaria Evora	MONTREUIL
		Illustration	Collège Jean Moulin	MONTREUIL
		Photographie/ Photojournalisme	Collège Jean Moulin	NEUILLY-PLAISANCE
		Sciences Humaines	Collège Albert Camus	NEUILLY-SUR-MARNE
		Sciences	Collège Georges Braque	NEUILLY-SUR-MARNE
		Photographie/ Photojournalisme	Collège Honoré de Balzac	NEUILLY-SUR-MARNE

		Sciences Humaines	Collège Antoine de Saint-Exupéry	NOISY-LE-GRAND
		Sciences Humaines	Collège Antoine de Saint-Exupéry	NOISY-LE-GRAND
		Sciences	Collège François Mitterrand	NOISY-LE-GRAND
		Photographie/ Photojournalisme	Collège François Mitterrand	NOISY-LE-GRAND
		Sciences Humaines	Collège International	NOISY-LE-GRAND
		Sciences Humaines	Collège Jacques Prévert	NOISY-LE-GRAND
		Sciences	Collège Jacques Prévert	NOISY-LE-SEC
		Illustration	Collège Olympe de Gouges	NOISY-LE-SEC
		Illustration	Collège Jean Jaurès	PANTIN
		Sciences	Collège Jean Jaurès	PANTIN
		Sciences	Collège Albert Camus	ROSNY-SOUS-BOIS
		Arts visuels et numériques	Collège Federico Garcia Lorca	SAINT-DENIS
		Photographie/ Photojournalisme	Collège Iqbal Masih	SAINT-DENIS
		Design, graphisme et mode	Collège René Descartes	TREMBLAY-EN-FRANCE
		Sciences Humaines	Collège Henri IV	VAUJOURS

		Illustration	Collège Henri IV	VAUJOURS
		Arts visuels et numériques	Collège Jean de Beaumont	VILLEMOMBLE
Festival de Musique de Saint-Denis	8 000	Musique	Collège Liberté	DRANCY
		Musique	Collège Barbara	STAINS
Fêtes Galantes	4 000	Danse	Collège Joséphine Baker	SAINT-OUEN SUR SEINE
Figures et Paysages	16 000	Cinéma/Audiovisuel	Collège Anatole France	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
		Cinéma/Audiovisuel	Collège Colonel Fabien	MONTREUIL
		Cinéma/Audiovisuel	Collège Albert Camus	ROSNY-SOUS-BOIS
		Cinéma/Audiovisuel	Collège Antoine de Saint-Exupéry	ROSNY-SOUS-BOIS
Horizon Chromatique	4 000	Design, graphisme et mode	Collège Langevin Wallon	ROSNY-SOUS-BOIS
IADC (Institut Aulnaysien de Développement Culturel) pour l'Espace Jacques Prévert	8 000	Théâtre	Collège Gérard Philipe	AULNAY-SOUS-BOIS
		Danse	Collège le Parc	AULNAY-SOUS-BOIS
Innisfree	4 000	Théâtre	Collège Marcelin Berthelot	MONTREUIL
Issue de Secours	4 000	Théâtre	Collège Lucie Aubrac	LIVRY-GARGAN
VIT-International Visual Théâtre	4 000	Théâtre	Collège le Clos Saint-Vincent	NOISY-LE-GRAND
La Colline	19 000	Musique	Collège Jean Moulin	AUBERVILLIERS
		Musique	Collège	GAGNY

			Théodore Monod	
		Musique	Collège Pablo Picasso	MONTFERMEIL
		littérature	Collège Victor Hugo	NOISY-LE-GRAND
		Danse	Collège Jean Lolive	PANTIN
La Comédie des Angés	4 000	littérature	Collège Paul Eluard	MONTREUIL
La Compagnie de l'Astre	12 000	Théâtre	Collège Anatole France	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
		Théâtre	Collège Antoine Laurent de Lavoisier	PANTIN
		Théâtre	Collège Jules Michelet	SAINT-OUEN SUR SEINE
La compagnie Fracasse	4 000	Photographie/ Photojournalisme	Collège Pierre de Geyter	SAINT-DENIS
La Compagnie Tellem Chao	4 000	Théâtre	Collège Jean-Baptiste Clément	DUGNY
La Fontaine aux Images	8 000	Cinéma/Audiovisuel	Collège Louise Michel	CLICHY-SOUS-BOIS
		Théâtre	Collège Romain Rolland	CLICHY-SOUS-BOIS
La Nef	4 000	Marionnette	Collège Jean Lolive	PANTIN
La Pop	3 800	Création sonore/Radio/ Podcast	Collège Jean Lurçat	SAINT-DENIS
La ville, au loin	20 000	littérature	Collège Jean Moulin	AUBERVILLIERS

		littérature	Collège Antoine de Saint-Exupéry	NOISY-LE-GRAND
		littérature	Collège Jean Lolive	PANTIN
		littérature	Collège Jules Michelet	SAINT-OUEN
		littérature	Collège Louis Pasteur	VILLEMOMBLE
L'Autre Champ	3 800	Cinéma/Audiovisuel	Collège René Descartes	LE BLANC-MESNIL
LE 6B	12 000	littérature	Collège Henri Barbusse	SAINT-DENIS
		littérature	Collège Henri Barbusse	SAINT-DENIS
		Sciences	Collège Henri Barbusse	SAINT-DENIS
Le Centre International de Bagnolet pour les Œuvres Chorégraphiques Seine-Saint-Denis, Rencontres Chorégraphiques Internationales de Seine-Saint-Denis	12 000	Danse	Collège Georges Politzer	BAGNOLET
		Danse	Collège Pierre Curie	BONDY
		Danse	Collège Liberté	DRANCY
Le Hall de la Chanson	4 000	Musique	Collège Léon Jouhaux	LIVRY-GARGAN
Le Même Ensemble	4 000	Théâtre	Collège Georges Braque	NEUILLY-SUR-MARNE
Le Mystère Bouffe	4 000	Théâtre	Collège Albert Camus	ROSNY-SOUS-BOIS
Le Triton	7 600	Musique	Collège Travail Langevin	BAGNOLET
		Musique	Collège	LES LILAS

			Marie Curie	
Les 12 Étoiles	8 000	Théâtre	Collège Colonel Fabien	MONTREUIL
		Danse	Collège Paul Eluard	MONTREUIL
Les Arts	4 000	littérature	Collège Eric Tabarly	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
Les Enfants du Paradis - Compagnie de Théâtre	4 000	Théâtre	Collège Raymond Poincaré	LA COURNEUVE
Les Musiques de la Boulangère	4 000	Musique	Collège Claude Debussy	AULNAY-SOUS-BOIS
Les petites miettes	4 000	Design, graphisme et mode	Collège République	BOBIGNY
L'île de la Tortue	4 000	Théâtre	Collège Pablo Neruda	GAGNY
L'Inesthétique	20 000	Danse	Collège Christine de Pisan	AULNAY-SOUS-BOIS
		Danse	Collège Pablo Neruda	AULNAY-SOUS-BOIS
		Danse	Collège Edouard Herriot	LIVRY-GARGAN
		Danse	Collège Cesaria Evora	MONTREUIL
		Danse	Collège Victor Hugo	NOISY-LE-GRAND
Madamelune	4 000	Théâtre	Collège Antoine Laurent de Lavoisier	PANTIN
Maison de la Poésie	4 000	littérature	Collège la Courtille	SAINT-DENIS
Maison Populaire pour la Culture et les	4 000	Musique	Collège Marcelin Berthelot	MONTREUIL

Loisirs				
Métropop	4 000	Photographie/ Photojournalisme	Collège Pierre Semard	BOBIGNY
MU	4 000	Création sonore/Radio/ Podcast	Collège Raymond Poincaré	LA COURNEUVE
No Mad	8 000	Danse	Collège Gustave Courbet	ROMAINVILLE
		Danse	Collège Évariste Galois	SEVRAN
Orchestre Symphonique Divertimento	4 000	Musique	Collège Louise Michel	CLICHY-SOUS-BOIS
Périphérie Centre Régional de Création Cinématographi que	12 000	Cinéma/Audiovisuel	Collège Pierre Curie	BONDY
		Cinéma/Audiovisuel	Collège Jean Moulin	MONTREUIL
		Cinéma/Audiovisuel	Collège Jean Lurçat	SAINT-DENIS
Public Chéri (Théâtre l'Échangeur)	3 982	Arts du cirque	Collège Travail Langevin	BAGNOLET
Reflets de demain	16 000	Cinéma/Audiovisuel	Collège Pierre Brossolett e	BONDY
		Cinéma/Audiovisuel	Collège Gustave Courbet	PIERREFITTE-SUR- SEINE
		Cinéma/Audiovisuel	Collège Langevin Wallon	ROSNY-SOUS-BOIS
		Cinéma/Audiovisuel	Collège Georges Brassens	SEVRAN
Régie Autonome et Personnalisée- Théâtre des Bergeries	4 000	Danse	Collège Olympe de Gougues	NOISY-LE-SEC
SPL Carreau du Temple	4 000	Danse	Collège Jean Vilar	LA COURNEUVE

Suivez la flèche	8 000	Patrimoine	Collège Colonel Fabien	SAINT-DENIS
		Création sonore/Radio/Podcast	Collège Pierre de Geyter	SAINT-DENIS
Terrain de jeu	4 000	Théâtre	Collège Marais de Villers	MONTREUIL
The What Dance Can DO Project	4 000	Danse	Collège Romain Rolland	CLICHY-SOUS-BOIS
Théâtre de la Commune - CDN d'Aubervilliers	12 000	Théâtre	Collège Gisèle Halimi	AUBERVILLIERS
		Théâtre	Collège Jean Moulin	AUBERVILLIERS
		Théâtre	Collège Jean Renoir	BONDY
Théâtre de la Marionnette à Paris	4 000	Marionnette	Collège Georges Politzer	BAGNOLET
Théâtre Gérard Philipe - Centre Dramatique National de Saint-Denis	8 000	Théâtre	Collège Dora Maar	SAINT-DENIS
		Théâtre	Collège Lucie Aubrac	VILLETANEUSE
Théâtre Louis Aragon	20 000	Arts du cirque	Collège Gérard Philipe	AULNAY-SOUS-BOIS
		Danse	Collège Pablo Neruda	AULNAY-SOUS-BOIS
		Arts du cirque	Collège Pierre de Ronsard	TREMBLAY-EN-FRANCE
		Théâtre	Collège René Descartes	TREMBLAY-EN-FRANCE
		Danse	Collège Romain Rolland	TREMBLAY-EN-FRANCE
Théâtre national de la Colline	12 000	Théâtre	Collège Gérard Philipe	AULNAY-SOUS-BOIS
		Théâtre	Collège	BOBIGNY

			Jean-Pierre Timbaud	
		Théâtre	Collège Évariste Galois	ÉPINAY-SUR-SEINE
Théâtre Public de Montreuil	20 000	Théâtre	Collège Georges Politzer	MONTREUIL
		Danse	Collège Jean Jaurès	MONTREUIL
		Théâtre	Collège Lenain de Tillemont	MONTREUIL
		Théâtre	Collège Solveig Anspach	MONTREUIL
		Théâtre	Collège International	NOISY-LE-GRAND
Villes des Musiques du Monde	11 400	Musique	Collège Gabriel Péri	AUBERVILLIERS
		Musique	Collège Camille Claudel	VILLEPINTE
		Musique	Collège Jean Jaurès	VILLEPINTE
Vita Nova	4 000	Danse	Collège Georges Politzer	LA COURNEUVE
TOTAL	993 887			

PARCOURS « LA CULTURE ET L'ART AU COLLÈGE » (CAC)

CONVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023 – 2024

WD 18345

ENTRE :

LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS, élisant domicile à l'Hôtel du Département, 93006 Bobigny Cedex représenté par le président du Conseil départemental, M . Stéphane Troussel, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n°
, du

Ci-après dénommé « le Département »,

ET :

La structure [préciser le nom de la structure], régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 [à retirer si structure autre que association], domiciliée au [préciser adresse de la structure], représentée par son président [ou autre fonction du représentant de la structure], [préciser nom du président ou du représentant de la structure], dûment habilité,

Ci-après dénommée « La structure »,

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT la politique volontariste du Département visant à inscrire les arts et la culture au cœur de son projet de développement pour le territoire caractérisé par sa jeunesse, sa diversité culturelle et des inégalités socio-économiques persistantes. Cette politique culturelle départementale se conçoit dans une démarche globale associant soutien à la création contemporaine, diffusion, développement de parcours d'éducation artistique et culturelle et de pratiques en amateur. Elle veille au développement équilibré du territoire tout en l'inscrivant au cœur des dynamiques artistiques et culturelles de la métropole du Grand-Paris ;

CONSIDÉRANT le déploiement de cette politique autour d'ambitions affirmées dans le cadre de la mandature départementale 2021-2028 :

- **démocratiser l'excellence**, en soutenant les projets artistiques et culturels ambitieux qui s'inscrivent dans une démarche d'inclusion des habitants du territoire dans leur diversité ;
- **accompagner les mutations du territoire par un effort d'embellissement de l'espace public**, qui doit permettre de renouveler les regards sur la Seine-Saint-Denis et de développer de nouveaux usages de l'espace public ;

- **favoriser l'accès des habitant-e-s du territoire à la diversité des métiers artistiques et culturels présents en Seine-Saint-Denis**, en permettant des passerelles entre parcours amateurs et professionnels ;
- **développer l'attractivité de notre territoire et le sentiment de fierté de ses habitant-e-s**, en inscrivant notamment les arts et de la culture au cœur des grands événements se déroulant en Seine-Saint-Denis, tels que les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024, ou au travers d'initiatives dont le Département est partie prenante (projet de biennale interculturelle...), qui doivent faire Héritage sur notre territoire.

CONSIDÉRANT le troisième Projet éducatif départemental 2022-2027, qui porte un important programme d'éducation artistique et culturelle, qui prévoit le déploiement de parcours « La culture et l'art au collège » (CAC) ;

CONSIDÉRANT que pour mettre en œuvre ce dispositif un appel à projets a été lancé par le Département en direction des acteurs artistiques, culturels et scientifiques œuvrant en Seine-Saint-Denis ;

CONSIDÉRANT qu'au nombre des parcours retenus pour l'année scolaire 2023-2024, [nombre] parcours CAC sont portés par la structure et répondent à ces objectifs ;

C'est dans ce contexte que le Département, compte tenu des demandes formulées par la structure et de son projet associatif, souhaite lui apporter son soutien avec le double souci :

- de respecter sa liberté d'initiative ainsi que son autonomie ;
- de contrôler la bonne gestion des subventions publiques par la mise en place d'un dispositif de contrôle et d'évaluation de leur utilisation.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien aux parcours que la structure entend mettre en œuvre à partir de 2023.

Article 2 : Objectifs et actions de la structure

A) Les objectifs :

Mener à bien le.s [nombre] parcours CAC durant l'année scolaire 2023-2024 dans le(s) établissement(s) suivant(s) :

- [Intitulé du parcours] ; Collège [nom du collège] à [VILLE DU COLLÈGE]
- ...

B) Les actions :

Ce.s parcours se déroulera/ront durant une quarantaine d'heures chacun selon le descriptif fourni lors du dépôt de la candidature. Ils suivra.ont donc le schéma suivant :

- une vingtaine d'heures d'ateliers ;
- une dizaine d'heures de sorties culturelles ;
- une dizaine d'heures de temps d'analyse critique, de retour sur expérience.

Article 3 : Montant de la subvention

Le Département alloue une subvention de **XXX euros** à la structure par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental, au vu des actions définies à l'article 2.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique, après approbation de la Commission permanente.

La subvention du Département sera exclusivement utilisée pour les actions décrites à l'article 2.

La structure ne pourra en aucun cas reverser à un autre organisme tout ou partie de la subvention allouée.

Le Département n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée du.des parcours de l'année scolaire 2023-2024 et jusqu'à réception du.des bilan.s du.desdits parcours, et au plus tard jusqu'au 30 juin 2025.

Article 5 : Bilan et évaluation du projet

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation des objectifs précités, les dispositions suivantes sont mises en œuvre :

- Le Département pourra se faire communiquer, sur simple demande à la structure, tout document qu'il jugera nécessaire afin de pouvoir assister à certaines étapes du.des parcours et en mener l'évaluation aux côtés de la structure.

- La structure assurera un suivi sur la durée du.des parcours. Elle fournira un bilan financier et un bilan d'activité portant sur le.s parcours avec des données qualitatives et quantitatives suivant les modèles que lui fournira le Département.

Article 6 : Obligations de la structure en matière de communication

La structure s'engage, sous peine d'application des dispositions de l'article 12 de la présente convention, à mentionner clairement le concours du Département sur ses supports de communication et lors des différentes actions soutenues par le Département, avec la présence du logo départemental téléchargeable sur www.seine-saint-denis.fr, et de la phrase suivante : « *Le projet (ou La structure) est soutenu-e par le Département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du dispositif Culture et Art au Collège.* »

Les mentions du soutien du Département doivent être conformes aux modalités techniques définies et prescrites par le Département.

La structure fournira par ailleurs au Département, à titre gracieux, une image illustrant les parcours. La structure accepte l'utilisation par le Département de cette image pour toute diffusion sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, et garantit avoir obtenu toutes les autorisations de droit à l'image s'y référant. Elle sollicitera pour cela une autorisation écrite, et précise quant aux modalités d'utilisation de ou des images concernées (durée, territoire concerné, finalité), auprès toute personne qui y serait identifiable, ou de son représentant légal lorsque cette personne est mineure.

Article 7 : Droits à l'image

Lors de la promotion du dispositif par le Département, La structure autorise, à titre gracieux, les photographies, prises de vues et de sons la concernant et relatifs au.x parcours.

La structure accepte l'utilisation de ces derniers pour tout montage dans le respect de la déontologie ainsi que toute diffusion sur tous supports connus ou inconnus à ce jour.

La structure s'engage à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires, notamment en termes d'autorisations, en cas d'utilisation d'images ou de tout autre support permettant la reconnaissance des participant·e·s au projet.

Article 8 : Engagements en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les discriminations

Le Département de la Seine-Saint-Denis est fortement investi en faveur de la lutte contre toutes les discriminations et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, il est le premier détenteur du Label Diversité et du Label Égalité professionnelle par lesquels il s'engage à promouvoir la diversité et l'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire et en particulier auprès de ses partenaires. Aussi, la structure s'engage à respecter les valeurs du Département notamment en matière d'égalité femme-homme et de lutte contre les discriminations.

Par ailleurs, le Département souhaite également affiner son diagnostic en la matière sur son territoire, notamment par la collecte de données spécifiques (par exemple : nombre de femmes et d'hommes adhérant aux associations ou participant aux actions ou encore existence d'actions en faveur de l'inclusion des personnes handicapées). La structure s'engage donc également à transmettre au Département les informations qui pourraient lui être demandées dans le cadre de la collecte de données relatives à la diversité et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Article 9 : Engagement lié aux contraintes sanitaires et à la participation au dispositif

En cas de situation sanitaire dégradée, le Département sera particulièrement attentif aux modalités d'intervention sous la responsabilité de la structure.

À ce titre, la structure s'engage à :

- respecter les règles sanitaires édictées et promues par les pouvoirs publics (distanciation physique, gestes protecteurs...) et en vigueur au moment du déroulement des différentes activités des projets ;
- redéployer éventuellement tout ou partie des projets sous de nouveaux formats pour l'adapter aux règles sanitaires, dans le cadre de la subvention allouée par le Département et sous réserve de l'accord du/de la Principal·e du collège concerné par le parcours ;
- adapter certains volets des projets si nécessaire tout en conservant leur sens et leur cohérence et en prenant en compte les réalités et le contexte d'intervention ;
- transmettre des états d'avancement et de redéploiement éventuel régulièrement au Département.

Article 10 : Propriétés de la production

La structure garde les droits moraux et la propriété des productions réalisées durant le.s parcours mais cède gracieusement au Département les droits de reproduction de celle-ci pour une exploitation à but non commercial, lors d'activités pédagogiques ou culturelles ainsi que pour la valorisation de ce.s parcours.

Article 11 : Assurances – Responsabilités

La structure exerce ses activités sous sa responsabilité exclusive. Elle s'engage à souscrire toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile notamment. La responsabilité du Département ne pourra en aucun cas être recherchée. La structure devra justifier à chaque demande du Département de l'existence de telles polices et du paiement des primes correspondantes.

Article 12 : Restitution de la subvention

Le Département peut remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées, en cas de non application, de retard significatif ou de modification des conditions d'exécution de la présente convention par la structure.

La structure s'engage également à restituer au Département les subventions perçues si leur affectation n'était pas respectée.

Par ailleurs, si l'activité réelle de la structure était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès des services du Département ou en cas de non réalisation des actions projetées, le Département se réserve le droit d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées à la structure.

Article 13 : Résiliation de la convention

Si l'une des parties souhaite mettre fin à la présente convention avant son terme, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de 3 mois.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 14 : Règlement des litiges

En cas de litige né de l'application ou de l'interprétation de la présente convention, les parties s'engagent à épuiser toutes les voies de règlement amiable possible, avant de saisir le tribunal compétent.

Article 15 : Annexes

Annexe 1 - Bilan - Évaluation

Fait à Bobigny le,

Pour le Département,

le président du Conseil départemental,
et par délégation,
la vice-présidente,

Pour la structure,

le·la président·e,

Dominique Dellac

[Prénom Nom]

Annexe 1

Bilan - Évaluation

La subvention

Objectif(s) :

Créer les conditions pour les collégien·e·s d'une réelle rencontre avec une œuvre, une démarche artistique ou scientifique.

Public(s) concerné(s) :

Collégien·e·s, professionnel·le·s de l'éducation, professionnel·le·s des domaines artistiques et culturels, entourage des élèves.

Liste des collèges :

- Collège [nom du collège] à [VILLE DU COLLÈGE]
- ...

Provenance des publics :

Publics en provenance du Département de la Seine-Saint-Denis.

Effets attendus :

Contribuer à l'ouverture culturelle, à l'esprit critique et à la réussite scolaire des collégien·e·s par la mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle de qualité s'inscrivant dans le dispositif CAC.

Localisation de l'action de la structure:

Collèges du département

Bilan (suivi, impacts) :

La structure fournira un bilan financier et un bilan d'activité quantitatif et qualitatif portant sur le.s parcours suivant les modèles transmis par le Département.

Modalités de suivi :

Projets et bilans d'activité dont budget réalisé, bilan et compte de résultat, compte rendu d'utilisation de la subvention. Afin d'assurer le suivi et l'évaluation du.des parcours « CAC», le Département assurera un suivi qualitatif des projets.

Délibération n° 08-03 du 14 septembre 2023

PROJET ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL 2022-2027 (AXE 5) – PARCOURS CULTURE ET ART AU COLLÈGE (CAC) AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – CONVENTION TYPE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-XI-49 du 18 novembre 2021 relative à l'approbation du Projet éducatif départemental 2022-2027,

Vu le cahier des charges des parcours en collège (CAC et AGORA) approuvé par sa délibération n°8-3 du 26 janvier 2023,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE les subventions de fonctionnement au titre du dispositif « La Culture et l'Art au Collège » pour l'année scolaire 2023-2024 aux organismes et associations mentionnés en annexe, pour un montant total de 993 887 euros ;

- APPROUVE, au titre du dispositif « La Culture et l'Art au Collège » pour l'année scolaire 2023-2024, la convention-type dont le projet est ci-annexé à conclure avec les structures suivantes :



- Académie des Arts du Cirque Fratellini,
- 104 Cent Quatre,
- Association pour l'Histoire vivante- Musée de Montreuil,
- Banlieues Bleues,
- Belladone,
- Commune de La Courneuve pour le Centre culturel Jean Houdremont,
- Centre de promotion du livre de jeunesse – Seine-Saint-Denis,
- Centre national de la danse,
- Commune de Montreuil pour le Centre Tignous d'art contemporain,
- Association pour le développement de la chanson, du rock et des musiques actuelles en Seine-Saint-Denis – Chroma,
- Cinémas 93,
- Citoyenneté jeunesse en Seine-Saint-Denis,
- Danse Dense,
- Établissement public Cité de la musique – La Philharmonie de Paris,
- Établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette,
- Centre Audonien et Francilien d'Art et de Culture (CAFAC) pour l'Espace 1789,
- F93,
- Côté court,
- Festival de musique de Saint-Denis,
- La Fontaine aux images,
- La nef,
- Le 6B,
- Le triton,
- Les Musiques de la Boulangère,
- Maison populaire pour la culture et les loisirs,
- Commune d'Épinay-sur-Seine pour La Maison du théâtre et de la danse,
- Périphérie-centre régional de création cinématographique,
- Le Centre international de Bagnolet pour les Œuvres chorégraphiques Seine-Saint-Denis - rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis,
- Orchestre symphonique divertimento,
- Ensemble vocal sequenza 9.3,
- Théâtre de la Commune – centre dramatique national d'Aubervilliers,
- Théâtre de la marionnette à Paris,
- Régie autonome et personnalisée -théâtre des bergeries,
- Théâtre Gérard Philipe – centre dramatique national de Saint-Denis,
- Public chéri (Théâtre l'Échangeur),
- Théâtre Louis Aragon,
- Théâtre Public de Montreuil – centre dramatique national,
- Villes des musiques du monde,

- CHARGE M. le président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.